

Publication internet 06/05/2024

COMPTE RENDU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE MAMERS
22 avril 2024

Date de convocation
12/04/2024

Date d'affichage
15/04/2024

Nombre de membres
En exercice 15
Présents 09
Votants 11

Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-
préfecture de Mamers et
publication ou notification

Le Conseil d'Administration du CCAS de la Ville de Mamers s'est réuni le lundi 22 avril 2024 à dix-huit heures quinze en séance ordinaire à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame MARCADE Arlette, Vice-Président du CCAS, suppléant l'absence de Monsieur BEAUCHEF Frédéric, Président du CCAS.

Présents :

Madame MARCADE Arlette, Madame DESLAIS Odile, Madame LEGER Madeleine, Madame DELORME Sylvie, Madame LUSSON Sylvie, Madame BIDAULT-LHOUSSENE Viviane, Monsieur CHICOINE Philippe, Monsieur MORIN Dominique, Monsieur ALLAIN Yves, Monsieur BEAUCHEF Frédéric (**arrivé à 18H37 départ 19H30**).

Procuration :

de Madame CHAUVIN Valérie à Madame MARCADE Arlette
de Monsieur CORBIN Michel à Monsieur MORIN Dominique

Absents et excusés :

Monsieur ETIENNE Jean-Michel, Monsieur PAUMIER Régis, Monsieur PERRONIS Romain.

Secrétaire de séance :

Approbation du PV du 26 mars 2024 :

- Le PV du CA du 26 mars 2024 a été approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration.

1 Délibération n° 2024/25 – Demande d'accès au Panier Solidaire.

Le CCAS a été destinataire d'une demande d'accès à l'Épicerie Sociale, concernant Madame L. demeurant à Mamers.

Madame L. a ses 3 enfants à temps non complet à son domicile, elle est en recherche d'emploi. Elle a des difficultés sur le plan alimentaire.

Elle souhaiterait pouvoir bénéficier de l'accès au Panier Solidaire.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

Les membres du Conseil d'Administration accordent un accès à l'Épicerie Sociale **pour une période d'un mois**. Madame L. devra revenir faire un point sur sa situation au CCAS.

Arrivée de Monsieur le Président à 18H37 pour une intervention sur les travaux à venir dans les foyers. Suite aux votes des Budgets (CCAS et Ville)

Monsieur le Président, indique aux membres du Conseil d'Administration la possibilité des prochains travaux qui seront effectués dans les Résidences Autonomies.

Foyer des Baronnières (Budget FPA) :

Monsieur le Président confirme que la porte d'entrée est bien prise en compte, nous sommes en attente de relais avec Sarthe Habitat.

Intervention de Monsieur MORIN, qui demande si nous pouvons faire appel à une société extérieure afin que les logements en attente de travaux (7).

Monsieur BEAUCHEF répond que nous les faisons au fur et à mesure afin d'avoir toujours un roulement de logements disponibles.

Par contre Monsieur le Président est favorable à une demande d'étude afin de changer toutes les cabines de douches, qui sont vétustes, dans les logements.

Foyer des Cytises (Budget Ville) :

Monsieur le Président confirme l'inscription au budget d'un montant de 15.000€ pour le changement des portes d'entrée.

La porte dans le tunnel qui ne s'ouvrait plus a été réparée, ainsi que l'entretien paysager a été également fait

Le passage de commandes des portes de nos foyers serait certainement avant l'été, pour un début des travaux pour l'automne.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'Administration d'organiser une rencontre dans les deux foyers.

Intervention de Madame BIDAULT, concernant l'expérimentation dans le département de la Sarthe des 15H de travail dans le cadre du RSA.

Monsieur le Président informe les membres, qu'en effet le département de la Sarthe sera en phase expérimentale sur 2 secteurs :

- Secteur Sablon
- Secteur la Ferté Bernard jusqu'à Saint Calais.

Avant une généralisation de cette mesure prévue pour 2025.

Départ de Monsieur le Président à 19H20.

2 Délibération n° 2024/26 – Demande d'accès au Panier Solidaire.

Le CCAS a été destinataire d'une demande d'accès à l'Épicerie Sociale, concernant Madame A. demeurant à Mamers.

Madame A. a ses 3 enfants à charge à temps complet à son domicile, elle est en recherche d'emploi. Elle a des difficultés sur le plan alimentaire.

Elle souhaiterait pouvoir bénéficier de l'accès au Panier Solidaire.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

Les membres du Conseil d'Administration **accordent un accès à l'Épicerie Sociale pour un période de 3 mois.**

3. Délibération n° 2024/27 - Demande d'accès au Panier Solidaire.

Le CCAS a été destinataire d'une demande d'accès à l'Épicerie Sociale, concernant Madame C. demeurant à Mamers.

Madame C. a 3 enfants a charge. Elle a crée son auto-entreprise au 01 Avril, dans le domaine du bien-être animal. Suite à sa séparation elle a cumulé plusieurs dettes. Un dossier FSL eau a été fait au mois d'avril.

Elle souhaiterait pouvoir bénéficier de l'accès au Panier Solidaire.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

Les membres du Conseil d'Administration **accordent un accès à l'Épicerie Sociale pour un période de 3 mois.**

4. Délibération n° 2024/28 - Demande d'accès au Panier Solidaire.

Le CCAS a été destinataire d'une demande d'accès à l'Épicerie Sociale, concernant Madame L. demeurant à Mamers.

Madame L. élève seule sa fille. Elle est en invalidité, et, est suivie par Madame ROYEAU, assistante sociale. Madame à cumulé des dettes auprès de plusieurs fournisseurs d'énergie ainsi qu'une dette de loyer.

Elle souhaiterait pouvoir bénéficier de l'accès au Panier Solidaire.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

Les membres du Conseil d'Administration **accordent un accès à l'Épicerie Sociale pour un période d'un mois.**

5. Délibération n° 2024/29 – Demande d'accès Panier Solidaire

Le CCAS a été destinataire d'une demande d'accès à l'Épicerie Sociale, concernant Madame L. demeurant à Mamers.

Madame L. élève seule son fils. Elle est suivie par Madame GRIMAUULT, assistante sociale. Elle à une suspension du RSA jusqu'au mois de juillet. Elle a cumulé plusieurs dettes notamment auprès de son fournisseur d'énergie qui lui a coupé le gaz.

Elle souhaiterait pouvoir bénéficier de l'accès au Panier Solidaire.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

Les membres du Conseil d'Administration ~~n'accordent un~~ **pas d'accès à l'Épicerie Sociale.**

6 Délibération n° 2024/030 – Demande d'accès Panier Solidaire

Le CCAS a été destinataire d'une demande de renouvellement d'accès à l'Épicerie Sociale, concernant Madame T. demeurant à Mamers.

Madame T. est bénéficiaire du RSA. Elle demande régulièrement à bénéficier de l'accès au Panier Solidaire.

Elle souhaiterait pouvoir bénéficier de l'accès au Panier Solidaire.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

Les membres du Conseil d'Administration accordent un accès à l'Épicerie Sociale, **pour une durée de 3 mois.** Ils conseillent à Mme T. de prendre rendez-vous avec l'assistante sociale, afin de préparer son dossier de retraite, puisqu'elle a atteint l'âge légal.

8 Questions Diverses

Fin de la séance à 20h30.

La Vice-Présidente du CCAS

Arlette MARCADE

